



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 12 (A/63/12)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-troisième session
Supplément n° 12 (A/63/12)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**portant sur la période du 1^{er} janvier 2007
au 30 juin 2008**



Nations Unies • New York, 2008

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	1
II. Thèmes centraux et objectifs du rapport	7	2
III. Populations relevant de la compétence	8–11	2
IV. Protection et activités	12–43	3
V. Solutions durables	44–54	11
VI. Partenariats et coordination	55–60	13
VII. Programmes de gestion et d’inspection	61–76	15
VIII. Conclusion	77–79	19
Tableaux		
1. Réfugiés, demandeurs d’asile, personnes déplacées à l’intérieur d’un pays (PID), rapatriés (réfugiés et PID), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d’asile, fin 2007		20
2. Dépenses du HCR en 2007 par bureau régional et type d’assistance		30

I. Introduction

1. Fin 2007, on dénombrait 11,4 millions de réfugiés dans le monde, quelque 26 millions de personnes déplacées dans leur propre pays pour des raisons liées à des conflits, et 26 millions de personnes déplacées du fait de catastrophes naturelles.
2. Le nombre de réfugiés a augmenté en 2007 pour la deuxième année consécutive, de même que le nombre de déplacés internes du fait d'un conflit auxquels le HCR a fourni une protection ou une assistance. Les causes du déplacement sont de plus en plus complexes: un nombre croissant de personnes sont contraintes de partir en raison d'un dénuement extrême, de la détérioration de l'environnement et des changements climatiques, ou en raison de conflits ou de persécutions.
3. En 2007, 2,8 millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PID) ont pu regagner leur foyer, mais la joie du retour a souvent été tempérée par d'énormes difficultés. Les mesures prises pour faciliter la réintégration de ces personnes et promouvoir des moyens d'autosuffisance ont fréquemment été neutralisées par l'absence d'infrastructures ou de mesures de développement durable. Les liens entre les secours et le développement restent encore trop souvent théoriques et les obstacles sur le chemin du retour bien trop réels. La situation s'est trouvée pour beaucoup aggravée par la persistance ou la recrudescence de flambées d'insécurité, comme dans certaines régions d'Afghanistan, d'Iraq ou du Soudan.
4. La complexité des déplacements aujourd'hui dépasse largement le lien entre l'asile et la migration. Un nombre beaucoup plus important de personnes vont être contraintes de se déplacer ces prochaines années, certaines à cause de troubles civils provoqués par les changements climatiques. Les personnes fuyant un pays qui n'existe plus à cause de la montée du niveau des eaux risquent fort de se retrouver apatrides, et donc de relever de la compétence du HCR. L'une des priorités de la communauté internationale devrait consister à veiller à que les personnes déplacées directement ou indirectement à cause des changements climatiques bénéficient d'une protection effective et de conditions de vie adéquates et puissent trouver une solution durable à leur situation tragique.
5. L'augmentation mondiale du prix des produits alimentaires de base a eu des conséquences très préoccupantes pour la vie des réfugiés et des déplacés internes; les pays les plus touchés par la hausse des prix alimentaires sont souvent ceux qui accueillent le plus de réfugiés. Les taux de malnutrition et d'anémie parmi les femmes et les enfants augmentent, notamment dans les situations de réfugiés prolongées. Le HCR, dont le principal partenaire dans le secteur de l'alimentation est le Programme alimentaire mondial (PAM), cherche activement à faire en sorte que les réfugiés et déplacés internes soient pris en compte dans les programmes nationaux qui défendent le droit à l'alimentation. Les appels adressés aux donateurs visent à obtenir des ressources additionnelles pour pouvoir acheter des denrées alimentaires de base et d'appoint, mais, à plus long terme, il convient de renforcer les projets destinés à assurer des moyens de subsistance durables et d'autres projets d'activités génératrices de revenus.
6. La nécessité de prendre en considération les problèmes de sécurité s'est traduite, dans l'ensemble des activités opérationnelles du HCR, par un surcroît de travail et de responsabilités ainsi que par une augmentation des coûts. L'accès humanitaire aux populations civiles est resté limité dans certaines zones où la

sécurité était précaire et le personnel a fréquemment été la cible d'attentats. Souvent en première ligne des opérations, les chauffeurs ont été particulièrement menacés. Dans les régions orientales du Tchad et au Soudan, plusieurs chauffeurs ont été enlevés alors qu'ils acheminaient de l'aide humanitaire; un chauffeur du HCR a été tué au Tchad et trois chauffeurs du PAM ont trouvé la mort au Darfour (Soudan). Un autre chauffeur du HCR a été tué en Afghanistan. L'attentat terroriste perpétré contre les locaux des Nations Unies à Alger en décembre 2007 a tué deux chauffeurs du HCR et blessé huit autres membres du personnel. Dernièrement, au début de l'été 2008, le chef du bureau du HCR à Mogadishu (Somalie) a été enlevé et, à l'heure où ce rapport est rédigé, il est toujours porté disparu.

II. Thèmes centraux et objectifs du rapport

7. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre janvier 2007 et la mi-2008 pour répondre aux besoins des 31,7 millions de personnes relevant de sa compétence. Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus en matière de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables pour les réfugiés, les déplacés internes, les apatrides et les autres personnes relevant de la compétence du HCR. Le rapport examine les partenariats et les liens de coordination existant avec différents organismes appartenant au système des Nations Unies ou extérieurs à ce système, ainsi que les contributions au débat sur les migrations clandestines et composites. Il considère également les nouvelles mesures prises pour faire face aux situations de réfugiés prolongées. Des renseignements à jour sont fournis sur l'exécution des mesures de réforme prises par l'organisation en matière de structure et de gestion ainsi que sur d'autres questions se rapportant à la gestion et à l'inspection. On trouvera des renseignements plus détaillés sur les opérations menées aux niveaux régional et national et sur les priorités établies à l'échelle mondiale dans le Rapport global 2007 et dans l'Appel global 2008-2009, ainsi que dans les différents rapports d'activité soumis au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire et à son Comité permanent. Tous ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du HCR (www.unhcr.org).

III. Populations relevant de la compétence du HCR

8. Le tableau 1 qui figure à la fin du présent rapport contient des données sur les populations qui relevaient de la compétence du HCR à la fin de 2007. Pour des données statistiques plus détaillées, on se référera au document intitulé « 2007 Global Trends: Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons », qui a été publié le 17 juin 2008 et qui peut être consulté sur le Web à l'adresse suivante: www.unhcr.org/statistics.

9. Le nombre de personnes déplacées de force à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays avait augmenté fin 2007. Les pays particulièrement touchés par d'importants mouvements de population étaient notamment la Colombie, l'Iraq, le Kenya, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan (Darfour) et le Tchad. Au début de 2008, on dénombrait 31,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde, dont environ 11,4 millions de réfugiés, 740 000 demandeurs d'asile, 731 000 réfugiés rapatriés volontaires et 3 millions d'apatrides. En outre, quelque 13,7 millions de

déplacés internes bénéficiaient de la protection et/ou de l'assistance du HCR, sur un nombre total estimé de 26 millions de déplacés internes dont le déplacement était imputable à un conflit¹.

10. Dans 43 pays industrialisés, le nombre de personnes en quête d'asile a augmenté de 10 % pour s'établir à 342 300 en 2007. Les demandeurs d'asile iraqiens ont été les principaux responsables de cet accroissement. Ce chiffre total représente la première augmentation en cinq ans après le chiffre le plus bas enregistré en vingt ans en 2006, mais représente la moitié du nombre de demandes enregistrées en 2001 lorsque plus de 655 000 personnes avaient demandé l'asile.

11. L'analyse des statistiques concernant les réfugiés montre que la grande majorité des réfugiés sont accueillis par des pays voisins et que plus de 80 % des réfugiés restent dans leur région d'origine. Une autre tendance remarquable a été l'accroissement du nombre de réfugiés vivant dans des zones urbaines.

IV. Protection et activités

A. Principales difficultés

12. Près de 2,4 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de l'Iraq, tandis que la Jordanie et la République arabe syrienne ont ensemble hébergé entre 1,5 et 2 millions de réfugiés iraqiens. Ce sont là les situations de réfugiés urbaines les plus importantes auxquelles le HCR ait jamais eu à faire face et il n'a cessé tout au long de la période considérée de consolider l'espace de protection en leur faveur. Alors que les conditions régnant en Iraq n'étaient pas propices à la promotion ou à l'organisation des retours, le HCR est resté prêt à aider les réfugiés et les déplacés internes souhaitant rentrer chez eux. Il a aussi proposé d'entreprendre une mission conjointe avec le Gouvernement iraquien pour évaluer les conditions de retour.

13. En Afrique, les crises humanitaires au Tchad, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Darfour (Soudan) ont été exacerbées par la reprise des conflits et de l'insécurité et ont engendré de nouveaux déplacements. Les hostilités en Somalie, particulièrement à Mogadiscio, ont fait passer le nombre estimé de déplacés internes à un million. Le HCR a pu fournir des secours d'urgence dans certaines régions mais l'insécurité a souvent sérieusement limité son rayon d'action. Au Darfour, une opération conjointe de maintien de la paix Union africaine/Nations Unies, approuvée par le Conseil de sécurité en juillet 2007, a prévu un mandat de protection des civils. Une autre opération de ce type au Tchad et en République centrafricaine, approuvée en septembre, a établi une présence multidimensionnelle appuyée par une force de protection de l'Union européenne afin de contribuer à réunir les conditions propices à un retour volontaire, sûr et viable des réfugiés et des autres personnes déplacées, notamment en contribuant à la protection des civils en danger et en facilitant la fourniture d'une assistance humanitaire. La reprise des hostilités a toutefois rendu difficile l'amélioration de la situation humanitaire, particulièrement dans l'est du Tchad. L'accès a été restreint et les institutions et partenaires d'aide internationale ont eu de la peine à aider les populations les plus vulnérables et à répondre aux fréquents cas de violence sexuelle. Les forces de police n'étant pas suffisamment équipées pour faire face aux incidents de sécurité,

¹ Le nombre total de «PID conflits» a été fourni par le Centre de suivi des déplacements internes.

de nombreuses violations des droits n'ont pu être empêchées ou traitées de façon efficace.

14. En République démocratique du Congo, la reprise des hostilités à l'est a entraîné de nouveaux déplacements, un accroissement des risques et des actes d'une extrême brutalité, notamment sur la personne de milliers de femmes et de jeunes filles. La prévention et le traitement de ces situations dans un environnement aussi instable ont posé de sérieux problèmes. Dans le cadre du module de protection, le HCR a appuyé des initiatives de formation pour sensibiliser les troupes sur leur engagement de «tolérance zéro» à l'égard de la violence sexuelle et sexiste (SGBV), établi des mécanismes d'aiguillage sur les sites de déplacés internes où il opérait, assuré le suivi des cas de SGBV et donné des conseils aux déplacés internes sur les possibilités de réparation.

15. Au Kenya, la violence intercommunautaire qui s'est déclenchée à la suite d'un processus électoral controversé en décembre 2007 a déplacé quelque 350 000 personnes à l'intérieur du territoire. Le HCR a dépêché du personnel et des ressources d'urgence afin d'appuyer les mesures interinstitutionnelles adoptées pour faire face à la crise. Au Zimbabwe, la situation politique, économique, sécuritaire, humanitaire et en matière de droits de l'homme s'est dégradée, contraignant de nombreuses personnes à fuir, notamment à demander l'asile dans les pays voisins, particulièrement en Afrique du Sud.

16. En Afghanistan, les conditions de sécurité ont continué de se détériorer, créant une situation difficile pour les rapatriés et limitant la portée de l'assistance humanitaire. Les tensions dans la région et l'augmentation des prix ayant causé de multiples difficultés pour les réfugiés afghans, le nombre des rapatriements enregistrés en 2008 a été plus important que prévu en dépit des dures conditions régnant en Afghanistan. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'asile afghans a globalement augmenté au cours du premier semestre de 2008 par rapport à la même période de 2007.

17. Le principe de *non-refoulement* est un principe central du droit des réfugiés qui interdit toute forme de renvoi forcé, direct ou indirect, vers une menace contre la vie ou la liberté. Dans l'ensemble, ce principe a été respecté au cours de la période considérée, y compris par des pays qui ne sont pas parties à la Convention de 1951. Au Maroc, des instructions ont été émises à l'intention des responsables de l'application des lois leur demandant de respecter les documents du HCR relatifs aux réfugiés et de ne pas arrêter ni expulser des personnes relevant de la compétence de celui-ci. Ces instructions se sont traduites par une diminution marquée des renvois. Le principe de non-refoulement a néanmoins subi des violations dans plusieurs pays. Des demandeurs d'asile et même des réfugiés ont été renvoyés en tant que migrants illégaux dans le cadre de mesures de contrôle aux frontières. Le HCR est intervenu fréquemment en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés menacés de renvoi, mais l'expulsion n'a pas toujours pu être évitée.

18. Du fait d'importants flux migratoires mixtes dans la région, le HCR a eu de plus en plus de mal à exercer son mandat dans plusieurs pays d'Asie, les gouvernements mettant l'accent sur les problèmes de sécurité liés aux migrations.

19. Concernant le sauvetage en mer, le droit de chercher asile a été mis en question lorsque des capitaines de navire n'ont pas porté secours à des personnes en détresse et que des gouvernements ont refusé le débarquement aux personnes

secourues, y compris les demandeurs d'asile. Les responsabilités des États en matière de protection étaient relativement claires lorsque les individus ont été interceptés dans les eaux territoriales mais des divergences se sont fait jour en ce qui concerne les obligations de protection au-delà des eaux territoriales.

20. Les réfugiés et les déplacés internes ont été particulièrement touchés par l'augmentation mondiale des prix des denrées alimentaires, étant fortement tributaires de l'aide humanitaire, notamment de l'aide alimentaire fournie par le PAM. Ils disposent de moyens de subsistance limités et sont souvent enfermés dans des camps. Environ deux millions de réfugiés et cinq millions de déplacés internes dans une trentaine de pays dépendent presque totalement de l'aide alimentaire: une dizaine de ces pays ont connu des émeutes à cause de la hausse des prix des produits alimentaires de base. Une part croissante du revenu des réfugiés, notamment dans les zones urbaines, va devoir être consacrée à l'alimentation, au détriment de la satisfaction d'autres besoins élémentaires, notamment de l'éducation. La hausse des prix alimentaires a également entraîné une amputation de la fourniture d'aide alimentaire dans plusieurs situations de déplacement.

21. Afin de favoriser une contribution plus active au règlement des problèmes auxquels font face actuellement le HCR et ses partenaires pour assurer protection et assistance aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat, ce dernier a tenu, en décembre 2007 à Genève, la première d'une série de réunions annuelles intitulées « dialogues sur les défis de protection ». Il s'agissait de favoriser des discussions franches et non directives entre le HCR, les États et d'autres parties intéressées sur les questions relatives à la protection des réfugiés. Le premier Dialogue sur les défis de protection a porté sur certains des problèmes posés par la protection des personnes prises dans des mouvements migratoires mixtes, lesquels ont gagné ces dernières années en importance et en complexité. Le prochain dialogue, qui aura lieu en décembre 2008, portera sur les défis de la protection dans les situations de réfugiés prolongées et la recherche de solutions.

22. En 2002, suite à un processus consultatif multilatéral destiné à améliorer le régime international de protection des réfugiés – les Consultations mondiales sur la protection internationale –, le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire a approuvé un agenda pour la protection et un programme d'action. Ces cinq dernières années, le HCR a rendu compte de l'application de l'Agenda pour la protection dans le cadre de sa Note annuelle sur la protection internationale. Afin d'avoir une vue plus complète des différentes activités et mesures adoptées par les États pour améliorer la protection internationale des réfugiés, le HCR a mis au point à l'intention des États et des autres parties prenantes un tableau destiné à leur permettre de rendre compte de leurs réalisations nationales et régionales.

23. Ayant pratiquement épuisé la liste des sujets retenus pour faire l'objet d'un examen prioritaire en tant que thèmes des conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale dans le cadre de l'Agenda pour la protection, les États membres du Comité exécutif réfléchissent à présent à l'élaboration d'un nouveau plan d'action afin de considérer les questions méritant de faire l'objet de conclusions. Conformément à la décision prise par le Comité à sa cinquante-huitième session, en octobre 2007, un examen de la valeur et de l'usage des conclusions du Comité exécutif sur la protection internationale a été entrepris par un consultant indépendant; on s'attache à présent, compte tenu des recommandations

de ce dernier, à définir et à choisir les thèmes prioritaires qui pourraient donner lieu à l'adoption de conclusions dans le cadre d'un dispositif de planification pluriannuel. Le Comité exécutif adoptera en 2008 une conclusion générale sur la protection internationale.

B. Protection des réfugiés et solutions durables dans le contexte des migrations internationales

24. En 2007, le premier dialogue du Haut-Commissaire a porté sur la protection des réfugiés et les solutions durables dans le contexte des migrations internationales et a examiné les défis posés par les mouvements mixtes de migrants et de réfugiés.

25. Quelque 300 participants, dont des représentants de 180 États, d'organisations intergouvernementales, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que des spécialistes des questions des réfugiés et des migrations, se sont réunis pour discuter des dilemmes et des lacunes actuels, ainsi que des moyens d'y remédier. Les participants ont reconnu qu'il existait des lacunes en matière de protection dans les situations de mouvements mixtes, notamment en ce qui concerne les migrants qui sont considérés par les autorités comme étant en situation «irrégulière» et qui ne relèvent pas du cadre de la protection internationale établi mais qui ont néanmoins besoin d'une assistance ou d'autres types de protection. Ils ont appelé de leurs vœux l'adoption de stratégies fondées sur les droits qui permettent de remédier à ces lacunes tout en plaçant au premier plan les droits fondamentaux et la dignité de tous les migrants.

26. Une série de conférences régionales entreprises en mai 2008 et concernant le Golfe d'Aden, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique australe, l'Asie et l'Amérique latine se proposent de réunir les États et les autres parties prenantes pour examiner les problèmes particuliers qui se posent dans chaque région.

C. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie

27. Le HCR s'efforce de protéger les droits des apatrides et de prévenir les cas d'apatridie. La conclusion n° 106 du Comité exécutif concernant l'identification, la prévention et la réduction des cas d'apatridie et la protection des apatrides constitue un plan d'action pour les États, les organisations internationales et les ONG. Le HCR a notablement amélioré la cohérence de ses interventions visant à remédier aux cas d'apatridie dans le monde entier. Les activités destinées à prévenir et régler les problèmes d'apatridie constitueront l'une des quatre composantes de la structure budgétaire révisée du HCR qui prendra effet à compter de l'exercice biennal 2010-2011.

28. Il est essentiel que les États adoptent des règles communes et des législations adéquates pour empêcher de nouveaux cas d'apatridie et contribuer à régler les cas existants. En 2007, le Brésil a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, ce qui porte à 34 le nombre total des États parties à la Convention, et en 2008, l'Autriche a adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, qui compte désormais 63 États parties. Le HCR a fourni des conseils techniques sur la législation relative à la nationalité et à d'autres questions connexes

à un certain nombre d'États, dont l'Angola, le Mexique et l'Ukraine, et il a dispensé une formation, en coopération avec l'Union européenne, à des fonctionnaires du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan sur la manière de prévenir et de réduire les cas d'apatridie. Dans les Balkans, le HCR contribue activement aux activités régionales visant à réduire les risques d'apatridie pour les Roms et d'autres groupes ethniques apparentés en facilitant leur accès aux services de l'état civil et en donnant des conseils techniques et juridiques aux autorités locales et nationales et aux organismes publics concernés.

29. Au Bangladesh, le Gouvernement a confirmé que les membres de la communauté parlant le bihari/ourdou, qui compte entre 250 000 et 300 000 personnes, étaient des citoyens bangladais. Leurs droits en tant que ressortissants bangladais n'avaient pas été reconnus depuis que le Bangladesh s'est séparé du Pakistan en 1971. Cette décision réglera l'une des situations d'apatridie en Asie qui ont duré le plus longtemps. L'apatridie découlant d'une citoyenneté inopérante ou non attestée par des papiers est un vieux problème au Népal et 2,6 millions de personnes ont bénéficié d'une vaste campagne d'émission de certificats de nationalité. Le HCR a réalisé une évaluation afin de recenser les personnes qui n'avaient pas bénéficié de cette campagne et des mesures vont être prises en 2008 avec le Gouvernement népalais pour remédier à cette situation.

D. Priorités et interventions à l'échelle mondiale

Projets spéciaux destinés à améliorer la santé, la nutrition et les réponses face à la violence sexuelle et sexiste

30. En 2007, le HCR a alloué des ressources supplémentaires d'un montant de 15,3 millions de dollars des États-Unis pour améliorer la santé, la nutrition et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste (SGBV). Malgré les projets qu'il mène en la matière, le manque de fonds a conduit à des insuffisances cruciales dans certaines situations de réfugiés prolongées. D'où un risque accru d'épidémies et de mauvaises conditions de santé physique et mentale pour un grand nombre de réfugiés. Des niveaux insuffisants d'assistance ont en outre compromis la protection des femmes et des jeunes filles, limitant les possibilités de subsistance et d'éducation et augmentant le risque d'exposition à la violence sexuelle et sexiste. Plusieurs projets spéciaux ont donc été mis en place afin d'améliorer la santé, la nutrition et la lutte contre la SGBV dans 19 pays. Ces projets prévoient la fourniture d'aliments d'appoint et de micronutriments; des améliorations en matière de soins prénatals et obstétricaux; la fourniture de médicaments contre le paludisme et de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action; la remise en état de l'infrastructure et du matériel; la fourniture d'une assistance médicale et juridique aux victimes de viol; la mise en place de procédures pour la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant; et l'établissement de centres d'accueil. La plupart des activités entreprises au titre de ces projets ont été intégrées dans le budget ordinaire annuel pour 2008 afin de garantir la viabilité des projets.

31. En 2008, les nouvelles activités prévues dans le cadre de ces projets concernent les réfugiés, les déplacés internes et les apatrides dans 18 pays. Elles bénéficient d'un budget total de 7,5 millions de dollars des États-Unis. Avant 2009, toutes les opérations devraient avoir intégré dans leurs budgets annuels les projets en matière de santé publique et de SGBV.

Prévention du sida

32. Les réfugiés, et dans une certaine mesure les déplacés internes et les rapatriés, ont vu leur droit d'accès aux programmes nationaux de prévention et de traitement du sida mieux reconnus sur le plan international. Ils sont de plus en plus souvent pris en compte dans les politiques et les orientations par le groupe des organismes coparrainants d'ONUSIDA. Dans le cadre de la répartition des tâches au sein d'ONUSIDA, le HCR a joué un rôle accru dans la lutte menée contre le VIH en faveur des réfugiés et des personnes déplacées dans leur pays du fait d'un conflit. En partenariat avec d'autres organismes, le HCR a mis au point des programmes renforcés de prévention du VIH à l'intention des populations à risque relevant de sa compétence, notamment des consommateurs de drogues injectables, des consommateurs de substances et des travailleurs du sexe et de leurs clients. En outre, grâce à une action concertée de toutes les parties s'occupant d'aider et de protéger les personnes relevant de la compétence du HCR, les opérations concernant les réfugiés dans lesquelles le HCR coordonne les activités liées à la santé, à la lutte contre le VIH et aux services collectifs prévoient désormais systématiquement des interventions de base en matière de prévention du VIH.

Éducation

33. La stratégie du HCR en matière d'éducation pour 2007-2009 et les principes directeurs sur la sûreté à l'école et dans les environnements scolaires ont été diffusés afin de répondre aux principaux défis que pose l'accès à l'éducation. La hausse des prix des denrées alimentaires a entraîné dans certains pays un accroissement du taux d'abandon scolaire, en particulier chez les filles qui consacrent davantage de temps à la recherche de nourriture. Pour améliorer le taux d'inscription et de persévérance scolaire parmi les filles, des interventions spécialement conçues à leur intention ont été mises en place: élaboration d'un code de conduite pour les enseignants et les élèves; outils d'évaluation; modules de formation pour le personnel; programmes d'alimentation scolaire; distribution de serviettes hygiéniques; et programmes de sensibilisation et de bourses liés à l'appui aux moyens de subsistance pour aider les familles qui envoient leurs enfants à l'école. En partenariat avec le PAM, le HCR a distribué des rations alimentaires mensuelles et mis en place des programmes d'alimentation scolaire dans les écoles primaires.

34. Une attention particulière est accordée aux possibilités d'enseignement complémentaire afin de réduire le nombre élevé de jeunes non scolarisés. Des efforts accrus ont été faits pour assurer une offre de moyens de formation professionnelle et d'éducation non formelle. En partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), une formation professionnelle a été dispensée dans le cadre du projet Adolescents à risque en Afrique de l'Ouest et le programme de bourses de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) a continué d'octroyer des bourses d'enseignement postsecondaire à plus d'un millier de jeunes adultes. Ce programme, qui concernait auparavant surtout l'Afrique, a été étendu à la Jordanie. Les autorités jordaniennes ont autorisé tous les enfants irakiens réfugiés à s'inscrire dans des écoles locales quel que soit leur statut juridique. Le HCR et ses partenaires ont mis à la disposition des enfants les plus vulnérables des uniformes et des fournitures scolaires et ont aidé le Gouvernement à accroître la capacité du système éducatif.

35. L'accès à l'éducation et la continuité de l'éducation à toutes les étapes du déplacement ainsi que l'adoption de normes minimales communes en matière d'éducation sont favorisés en collaboration avec le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE), qui comprend des organismes humanitaires et de développement tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale, le Comité international de secours, le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Fonds chrétien pour les enfants, CARE International et Save the Children.

E. Préparation et réponse aux situations d'urgence

36. L'année passée, le HCR a renforcé sa capacité d'intervention en cas de situation d'urgence pouvant toucher jusqu'à 500 000 personnes, notamment dans le cadre de ses missions et responsabilités interinstitutions à l'égard des PID. Son stock central d'urgence a été préparé à répondre à la quasi-totalité des besoins de 500 000 personnes. Tous les objectifs fixés à cet égard ont été atteints, sauf pour ce qui est des tentes légères. Le stock central d'urgence a été systématiquement reconstitué au cours de la période considérée.

37. Des progrès notables ont été faits en ce qui concerne l'installation et la mise à l'essai de nouveaux mécanismes d'alerte en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations humanitaires et l'Union européenne. De tels mécanismes contribuent à améliorer l'information sur les situations potentielles de crise, ce qui permet l'adoption de meilleures décisions et des mesures de préparation mieux programmées.

38. Les fonds prévus dans le budget du HCR pour faire face rapidement à des situations d'urgence permettent d'intervenir dès qu'une telle situation se déclare. Ce mécanisme de financement souple a été utilisé en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya et en Somalie pour affecter du personnel et du matériel et pour organiser des ponts aériens avant que les budgets de fonctionnement ordinaires puissent être mis à contribution. Le nombre de membres du personnel prêts à être affectés en cas de «situation de mobilisation exceptionnelle» est passé à 300, dont 175 employés du HCR. D'autres personnes pourraient être mobilisées le cas échéant dans le cadre d'accords conclus avec des partenaires de réserve.

39. Au cours de la période considérée, le HCR a également été sollicité pour prêter assistance à des personnes déplacées suite à des catastrophes naturelles. Quinze mille tentes ont été retirées des réserves afin d'abriter quelque 75 000 personnes restées sans logement à la suite du séisme qui a dévasté la province chinoise du Sichuan en mai 2008. Le même mois, le HCR a envoyé au Myanmar des bâches en plastique, des moustiquaires, des ustensiles de cuisine et du matériel d'abri qui ont été distribués aux victimes du cyclone Nargis par les organisations locales. En 2007, dans le cadre d'une opération de secours conjointe des Nations Unies, le HCR a apporté une assistance aux réfugiés afghans et à la population d'accueil dans le sud-ouest du Pakistan touché par de graves inondations.

Sûreté et sécurité

40. D'après une étude, 95 % de l'ensemble des bureaux observaient les normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies (MOSS). Ceux qui ne le faisaient pas étaient essentiellement des bureaux nouveaux ou des bureaux situés dans des pays où le tableau des normes avait été modifié. Suite à l'attentat perpétré contre les locaux des Nations Unies à Alger en décembre 2007 qui a tué 17 personnes, dont deux employés du HCR, blessé une quarantaine d'autres et sérieusement endommagé les bâtiments et le matériel, le HCR a procédé à une évaluation générale des bureaux, s'attachant à leur vulnérabilité face aux menaces découlant d'explosions. Il a décidé non seulement d'inclure de telles menaces dans les tables de normes pour certains pays, mais aussi de s'attaquer au problème dans l'ensemble des opérations compte tenu de la dimension mondiale du terrorisme. Le rapport d'évaluation une fois terminé fournira un certain nombre de recommandations et précisera les moyens à mettre en œuvre pour apporter une réponse à l'échelle mondiale. Il considérera également l'adoption de mesures telles que la rénovation/le renforcement des bureaux, ainsi que le déplacement ou la concentration de certains bureaux, le cas échéant.

F. Environnement

41. La présence de réfugiés et de déplacés internes peut avoir des effets néfastes sur l'environnement, surtout lorsque les personnes déplacées se trouvent concentrées en grand nombre dans des régions écologiquement fragiles et doivent partager des ressources rares comme le bois de chauffage et l'eau. Au fil des ans, le HCR a mis en place et systématiquement appuyé des programmes visant à atténuer ces impacts sur l'environnement et à promouvoir des solutions adaptables pour les populations déplacées dans des lieux pauvres en ressources. On peut citer, par exemple, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables pour la préparation des aliments et l'éclairage, le recours à des fourneaux économes en combustible et la promotion d'abris respectant l'environnement pour réduire la consommation de bois de feu et prévenir la déforestation. De nombreux programmes du HCR prévoient des projets d'éducation écologique scolaire et non scolaire et des projets de sensibilisation.

42. Procédant au rapatriement de réfugiés dans le cadre de plusieurs opérations, le HCR s'est de plus en plus souvent employé à faciliter, en collaboration avec les autorités locales, la remise en état de l'environnement après la fermeture des camps afin d'encourager les pays d'accueil à continuer d'octroyer l'asile et de contribuer aux moyens de subsistance des communautés d'accueil, qui sont souvent pauvres et tributaires des ressources naturelles pour leur subsistance. En 2007 et 2008, le HCR a apporté son concours à une vaste opération en faveur de l'environnement qui a consisté à planter et entretenir 18 millions d'arbres dans des zones touchées par des déplacements de populations. Les changements climatiques étant un souci prioritaire, le HCR a accordé une attention accrue aux mesures d'adaptation et d'atténuation des impacts associés à ses opérations.

G. Intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité

43. La stratégie d'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité du HCR vise à assurer l'égalité entre les sexes et à permettre à toutes les personnes de jouir de leurs droits, indépendamment de considérations d'âge, de sexe et d'origine. À la fin de 2007, de tels critères avaient été intégrés dans plus d'une centaine d'opérations menées dans les pays, la stratégie avait été incorporée dans plusieurs directives et instructions opérationnelles essentielles du HCR, les programmes de pays avaient pris en compte les résultats des évaluations participatives et le cadre d'obligation redditionnelle pour l'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité avait été institué à l'échelle mondiale. En dépit des progrès notables enregistrés à ce jour, plusieurs difficultés subsistent. Le HCR a ultérieurement élaboré un plan d'action triennal pour l'intégration des critères d'âge, de sexe et de diversité, qui prévoit des activités précises dans six domaines d'intervention recensés comme devant faire l'objet d'une attention particulière. L'un des principaux objectifs de la prochaine phase d'application consiste à consolider plus systématiquement la stratégie dans l'organisation, à prévoir des ressources pour mettre en œuvre dans la mesure du possible les activités prioritaires dans ce domaine et à développer et approfondir les partenariats.

V. Solutions durables

44. Au cours de la période considérée, des progrès notables ont été faits dans la mise en œuvre des trois solutions durables que sont le rapatriement librement consenti, l'intégration sur place dans le pays d'accueil et la réinstallation dans un pays tiers.

A. Rapatriement librement consenti

45. On estime à 2,8 millions le nombre des réfugiés et des déplacés internes qui sont rentrés chez eux en 2007, la plupart avec l'assistance du HCR. Les principales opérations de rapatriement ont été conclues en Angola et au Libéria, avec respectivement 12 000 et 44 000 rapatriés. Mais l'opération de rapatriement au Libéria a été relancée en avril 2008 et 12 000 personnes supplémentaires pourraient regagner leurs foyers avant la fin de l'année. Quelque 214 000 personnes sont rentrées dans le sud du Soudan en provenance de six pays voisins et d'autres régions du Soudan. Le HCR a conclu un accord tripartite avec les Gouvernements mauritanien et sénégalais en vue de faciliter le rapatriement d'environ 24 000 Mauritaniens qui se trouvaient au Sénégal depuis 1989. Le rapatriement a commencé début 2008.

46. Bien que quelque 374 000 réfugiés afghans soient retournés dans leur pays en provenance de la République islamique d'Iran et du Pakistan en 2007, il est de plus en plus clair qu'un rapatriement massif vers l'Afghanistan n'est plus d'actualité. La dégradation des conditions de sécurité dans certaines régions et la capacité d'absorption limitée menacent la viabilité des retours. Il reste environ 3 millions de réfugiés afghans dans ces deux pays d'asile. Leur profil est assez différent de celui des personnes qui sont rentrées en Afghanistan les années précédentes, dont la très

grande majorité avaient vécu en exil pendant plus de vingt ans. La moitié de la population afghane enregistrée en Iran et au Pakistan est née en exil.

B. Intégration sur place

47. En Afrique, la recherche de solutions au problème des situations de réfugiés prolongées a donné quelques résultats. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a entrepris la naturalisation d'un groupe de 172 000 réfugiés burundais qui vivaient dans les « anciennes zones d'installation » du pays depuis 1972. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le HCR et les Gouvernements du Libéria, du Nigéria et de la Sierra Leone ont conclu un accord en vue de l'intégration locale des réfugiés libériens et sierra-léonais se trouvant encore au Nigéria. Dans d'autres pays où des opérations de rapatriement de grande ampleur ont été menées à bien, le HCR encourage les gouvernements à envisager de permettre aux réfugiés restants de s'intégrer sur place. En Arménie, un recensement entrepris en 2005-2007 actuellement au stade de la vérification finale a permis de constater que la grande majorité des réfugiés azéris se trouvant dans le pays avaient été naturalisés. Le Gouvernement serbe a par ailleurs facilité la naturalisation de plus de 200 000 réfugiés présents dans le pays depuis le milieu des années 90.

48. En Asie centrale, environ 8 500 personnes se trouvant dans une situation s'apparentant à l'apatridie ont été enregistrées par les autorités turkmènes et sont en train soit d'être naturalisées soit d'obtenir un permis de séjour. Un projet de proposition tendant à légaliser la présence et à assurer l'intégration locale d'un millier de réfugiés afghans de longue date a été soumis au Gouvernement tadjik et est actuellement examiné par un groupe de travail interministériel. En Inde, les autorités ont accepté de dispenser de certaines obligations en matière de procédure les réfugiés hindous et sikhs ayant quitté l'Afghanistan après avoir longtemps vécu dans ce pays, afin de rendre possible leur naturalisation.

C. Réinstallation

49. Pour la première fois depuis vingt ans, le nombre des demandes de réinstallation a dépassé les 70 000 places proposées par les États, avec près de 99 000 dossiers déposés en 2007. Le nombre des départs a également augmenté pour s'établir à quelque 50 000. Le HCR constate avec préoccupation que le nombre de personnes ayant besoin de réinstallation excède de beaucoup le nombre de places disponibles. On estime à environ 155 000 en 2008 le nombre des réfugiés qui ont besoin d'être réinstallés. Si les pays d'accueil n'ont pas encore annoncé d'augmentation notable au niveau de leurs objectifs, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne le nombre de pays participant à la réinstallation. Au cours de la période considérée, 11 pays ont annoncé qu'ils prendraient des dispositions en matière de réinstallation. Les États membres de l'Union européenne ne sont actuellement qu'une minorité à avoir des programmes de réinstallation, offrant seulement 6 % environ du total des places mises à disposition à l'échelle mondiale. En 2008, plusieurs réunions portant sur la réinstallation ont été organisées avec la participation de la Commission européenne, des États membres et du HCR, donnant une impulsion au processus de réinstallation dans l'Union européenne et encourageant les pays qui n'y participent pas encore.

50. Une opération de réinstallation sans précédent a eu lieu pour faire face à la crise en Iraq. Plus de 36 000 personnes ont été aiguillées au cours de la période considérée, parmi lesquelles des Palestiniens qui vivaient en Iraq. En mai 2008, 108 réfugiés palestiniens venant de la région frontalière entre l'Iraq et la République arabe syrienne ont été accueillis au Chili au titre du programme de réinstallation solidaire du Plan d'action de Mexico. Le Brésil avait accueilli 103 Palestiniens en provenance de cette même région en 2007 et, récemment, la Norvège, l'Islande et la Suède en ont admis plusieurs centaines d'autres en vue de leur réinstallation.

51. Les opérations de réinstallation de loin les plus importantes ont concerné l'Asie et se sont déroulées selon la méthode de traitement collectif. En 2007, quelque 30 000 réfugiés venant du Myanmar ont été aiguillés à partir de la Thaïlande et 10 000 autres à partir de la Malaisie. La réinstallation de réfugiés en provenance du Bhoutan a d'autre part commencé, avec l'aiguillage de 7 500 réfugiés qui vivaient dans des camps au Népal depuis 1991. Dans chacun de ces cas, la réinstallation a été utilisée de façon stratégique afin non seulement de régler une situation de réfugiés prolongée mais aussi de permettre d'autres solutions durables pour les cas non réglés.

52. Se fondant sur la conclusion n° 105 du Comité exécutif concernant les femmes et les filles dans les situations à risque, le HCR a décidé qu'au moins 10 % des dossiers de réinstallation concerneraient des femmes et des filles réfugiées se trouvant dans des situations à risque. Le nombre de femmes et de filles dans de telles situations faisant l'objet d'un dossier de réinstallation est passé à 6 000 en 2007, mais seules 2 500 d'entre elles ont pu partir.

53. Une autre difficulté rencontrée en matière de réinstallation tient à la longueur des délais de traitement, qu'il n'est pas rare de voir excéder deux ans. Les périodes d'attente prolongées ou imprévisibles peuvent nuire sérieusement au bien-être et à la sûreté des réfugiés et compromettre le rôle de protection et l'utilisation stratégique de la réinstallation.

54. L'évacuation temporaire vers un centre de transit d'urgence en Roumanie des réfugiés qui courent un risque immédiat et menaçant pour leur vie devrait réduire la pression qui pèse sur le petit nombre de pays proposant des places de réinstallation d'urgence. Les réfugiés évacués dans ce centre seront considérés en vue d'être réinstallés ailleurs. Un accord a été conclu en mai 2008 entre le Gouvernement roumain, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations et un accord similaire est en cours de négociation avec les Philippines. Au mois de mai également, le HCR, l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement soudanais ont signé une déclaration concernant la réinstallation humanitaire au Soudan de 2 000 réfugiés palestiniens qui avaient fui Bagdad et se trouvaient bloqués dans les régions frontalières entre l'Iraq et la République arabe syrienne.

VI. Partenariats et coordination

55. Le HCR a abordé de façon active le processus de réforme du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la coopération interinstitutions. En juin 2008, il participait à 28 opérations différentes en faveur des PID, dont 14 utilisaient l'approche de collaboration modulaire. Le HCR s'efforce d'être un partenaire fiable dans cette entreprise, qui repose sur les avantages comparatifs et opérationnels des organisations respectives et dont la cohésion est assurée par un

engagement mutuel. Par l'intermédiaire du Comité permanent interinstitutions, le HCR a contribué à élaborer des orientations et des indications concernant le processus de réforme du dispositif humanitaire qui, outre l'approche modulaire, comprend le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et le système du coordonnateur des affaires humanitaires. Les autres activités interinstitutions sont notamment la lutte antimine, la restitution de logements et de biens, la gestion de l'information, les questions environnementales et l'éducation.

56. Le HCR est fermement attaché au Dispositif mondial d'aide humanitaire, qui rassemble, sur un pied d'égalité, les trois familles de la communauté humanitaire – les ONG, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Nations Unies et les organisations intergouvernementales associées. L'objectif général de ce dispositif est de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire en consolidant les partenariats aux niveaux mondial et local sur la base des cinq principes que sont l'égalité, la transparence, une démarche axée sur les résultats, la responsabilité et la complémentarité. Le Dispositif mondial d'aide humanitaire est une instance de réflexion concertée et novatrice sur des questions stratégiques telles que l'espace humanitaire ou le renforcement des capacités.

57. En 2007, le HCR a intensifié sa coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement sur un certain nombre de questions de fond et de questions opérationnelles, eu égard en particulier à l'initiative «Unis dans l'action». Il a notamment participé aux équipes des Nations Unies dans cinq des huit pays pilotes retenus: en Albanie, au Mozambique, au Pakistan, au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. Les organismes des Nations Unies et les gouvernements concernés ont décidé d'établir un programme commun, un plan opérationnel, un cadre budgétaire et un mécanisme de financement au niveau des pays pour remédier au manque de ressources. L'initiative «Unis dans l'action» est ancrée dans le domaine d'activité des Nations Unies lié au développement, et la participation du HCR se limitera à celles de ses activités qui portent sur le développement.

58. La coopération bilatérale est un élément essentiel. Le HCR a collaboré étroitement avec le PAM dans plus de 30 opérations sur le terrain en ce qui concerne l'assistance alimentaire, les évaluations et les enquêtes conjointes, ainsi que pour des projets spéciaux de nutrition et des appels conjoints. Parmi les autres organismes des Nations Unies avec lesquels le HCR a collaboré, on peut citer en particulier le HCDH, OCHA, l'UNICEF, la FAO, le PNUD, le FNUAP, Habitat, ONUSIDA, les VNU et l'UNRWA. Au cours de la période considérée, le HCR a également entretenu des relations productives avec d'autres organisations, dont le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Union parlementaire internationale et plusieurs organisations régionales. Le HCR entretient des relations solides avec les différentes institutions de l'Union européenne.

59. En 2007, un cinquième du budget du HCR a été acheminé par l'intermédiaire des ONG, qui ont constitué le principal groupe de partenaires du Haut-Commissariat. Ce dernier a conclu 629 accords avec des ONG internationales et 467 avec des ONG nationales pour l'exécution de projets dans différents secteurs. Le partenariat était le thème des consultations annuelles des ONG en 2007, qui ont rassemblé 162 ONG, les Nations Unies et d'autres organisations pour discuter de la question de la protection des réfugiés. Plusieurs ONG nationales s'occupant de migrants ont par ailleurs assisté au Dialogue du Haut-Commissaire sur les défis de

protection qui s'est tenu en décembre 2007. Le caractère informel de cette manifestation a fait que les ONG, les États et les experts se trouvaient sur un pied d'égalité, ce que les ONG ont particulièrement apprécié.

60. En avril 2008, le Conseil économique et social a élu quatre nouveaux membres au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire: le Bénin, le Luxembourg, le Monténégro et l'ex République yougoslave de Macédoine, ce qui porte à 76 le nombre total des États membres.

VII. Programmes de gestion et d'inspection

A. Changement de structure et de gestion

61. Le HCR continue de mener le processus de changement de structure et de gestion qu'il a entamé en février 2006 et qui vise à lui permettre de mieux répondre aux besoins de ses bénéficiaires en consacrant une plus grande partie de ses ressources aux activités opérationnelles, en réduisant ses coûts d'administration et ses dépenses au niveau du siège et en positionnant davantage son personnel et ses services là où ils sont les plus efficaces. Cela a nécessité une révision et un réajustement des structures et des procédures, ainsi que des effectifs et des mécanismes d'exécution. Au cours de la période considérée, des mesures concrètes ont été prises pour rationaliser la structure du siège du HCR.

62. À la suite d'une étude de faisabilité et d'un processus de discussion avec les partenaires internes et externes, le HCR a délocalisé en juin 2007 dans un Centre de services globaux à Budapest un certain nombre de ses fonctions administratives et d'appui. La Section de l'administration du personnel et des états de paie, l'Unité des affectations de la Section du recrutement et des affectations, la Section des finances et la plupart des unités du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ont été délocalisées. Au 1^{er} mai, 140 membres du personnel étaient employés dans le centre de Budapest, dont 92 recrutés sur le plan local. Une fois l'investissement initial consenti pour l'aménagement du nouveau centre administratif, les économies rendues possibles par cette délocalisation devraient être de l'ordre de 10 millions de dollars des États-Unis par an.

63. Pour aider les agents des services généraux qui occupaient à Genève les 93 postes supprimés du fait de la délocalisation, diverses mesures ont été mises en œuvre, notamment l'examen prioritaire pour le pourvoi d'autres postes vacants, le versement d'indemnités de cessation volontaire de service, un accès facilité à la catégorie des administrateurs internationaux et une amélioration de l'orientation professionnelle pour la recherche d'un nouvel emploi.

64. Parallèlement à la délocalisation, le HCR renforce son Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la fois à Budapest et dans les plates-formes d'approvisionnement mondiales situées à Beijing, Dubaï et Pretoria.

65. Le HCR a engagé un processus de décentralisation et de régionalisation, transférant certaines fonctions d'appui et déléguant davantage de pouvoirs sur le terrain. Le plan de décentralisation et de régionalisation adopté en juin 2007 prévoit la mise en place de modèles de structures régionales à utiliser avec souplesse en fonction des conditions sur le terrain. Il établit également des listes de pays à regrouper autour de ces structures d'ici à 2010. Les objectifs de la régionalisation

consistent à rapprocher le plus possible le processus décisionnel du point d'exécution.

66. Parallèlement à ces changements de structure, le HCR s'est employé à rationaliser et à simplifier ses procédures. Un cadre révisé pour l'allocation des ressources a été adopté et la nouvelle structure budgétaire contribuera à renforcer la collaboration entre les organisations sur le terrain.

67. Les changements mis en œuvre à ce jour ont permis à l'organisation d'acheminer davantage de ressources sur le terrain. En 2007, par exemple, les dépenses au titre des opérations ont été de 20 % supérieures à celles de 2006, tandis que le montant consacré aux dépenses de personnel n'a pas varié en dollars. À mesure que le processus de décentralisation et de régionalisation progresse, le HCR définira de nouveaux moyens pour rationaliser le siège. Le logiciel de gestion axé sur les résultats Focus, qui est introduit progressivement partout, permettra de rationaliser encore le processus de planification et de présentation de rapports tout en renforçant la capacité générale de l'organisation à rendre compte des résultats.

68. La première enquête annuelle générale sur le personnel a été réalisée fin 2006 et les résultats ont été communiqués au personnel en 2007. L'enquête a incité le Haut-Commissaire à demander une meilleure communication interne, davantage de transparence au niveau des cadres dirigeants et des améliorations dans les processus de nomination, d'affectation et de promotion. Une deuxième enquête sur le personnel a été entreprise en juillet 2008; ses résultats permettront à l'organisation d'évaluer les progrès réalisés à l'aune des critères établis en 2006.

B. Allocation des ressources et structure budgétaire

69. Le Comité exécutif a approuvé le premier budget biennal du HCR pour la période 2008-2009 à sa cinquante-huitième session. À la suite de consultations prolongées avec les États membres, une structure budgétaire révisée applicable à compter de l'exercice biennal 2010-2011 a été approuvée à la quarante et unième réunion du Comité permanent. Cette nouvelle structure comprend quatre composantes distinctes : i) le Programme global pour les réfugiés; ii) le Programme global pour les apatrides; iii) les projets globaux pour la réintégration; et iv) les projets globaux pour les déplacés internes. Le cadre de gestion axé sur les résultats fait partie de la nouvelle structure, ce qui permettra au HCR de procéder à une analyse approfondie des réalisations à l'échelle mondiale et de renforcer sa capacité à rendre compte de ses résultats.

70. Face aux problèmes mis en évidence par plusieurs études internes et externes, un cadre révisé pour l'allocation des ressources et la gestion a été établi en juillet 2007. Il permet à certains cadres dirigeants de réallouer les ressources financières et humaines approuvées en fonction de l'évolution des besoins opérationnels. Un nouveau cadre de contrôle interne assure que le HCR adopte une stratégie de contrôle budgétaire efficace tout en appliquant les principes du nouveau cadre d'allocation des ressources. Le projet de renouvellement des systèmes de gestion (MSRP) appuiera les changements de procédures induits par ces deux cadres, ce qui devrait permettre de dégager des économies supplémentaires au niveau de la dotation en personnel au fil du temps.

71. Il existe une contradiction entre, d'une part, la situation actuelle en matière budgétaire et de financement, qui repose sur une estimation des contributions des donateurs, et, d'autre part, les ressources nécessaires pour protéger et aider les personnes relevant de la compétence du HCR. Pour remédier à ce problème, le HCR a lancé une initiative d'évaluation globale des besoins. Les données collectées dans huit pays pilotes ont mis en évidence les complexités en jeu, notamment les contraintes politiques et le manque d'accès à certaines personnes. Les informations recueillies doivent être analysées plus avant, mais les lacunes déjà recensées ont montré que les programmes considérés présentaient un déficit cumulé estimé à 48 millions de dollars des États-Unis. Le HCR propose d'ajouter au budget pour 2009, qui a été approuvé en octobre 2007, un montant équivalent.

C. Gestion financière

72. Les dépenses prévues pour 2007 s'élevaient au total à 1 484 400 000 dollars, dont 1 067 900 000 dollars au titre du budget-programme annuel et 416 700 000 dollars au titre de 19 budgets-programmes supplémentaires. Le niveau de financement était de 101 % pour le budget-programme annuel (contre 84 % l'année précédente) et de 90 % pour le budget des programmes supplémentaires (contre 77,5 % en 2006). Ceci s'explique principalement par l'importante mobilisation des donateurs, qui s'est traduite par un montant de contributions accru, et un report de l'année 2006. Une planification et une gestion efficaces ont permis à l'organisation d'atteindre des objectifs ambitieux en vue de contribuer à assurer une protection et à trouver des solutions pour des millions de réfugiés et de déplacés internes, avec un taux d'exécution de 98 %. Comme en 2006, le HCR a bénéficié en 2007 de taux de change favorables.

73. Pour 2008, le Comité exécutif a approuvé un budget-programme annuel d'un montant total de 1 096 100 000 dollars. Mi-juin 2008, le budget pour les programmes supplémentaires s'établissait à 577 200 000 dollars. La réponse des donateurs à la conférence d'annonces de contributions de décembre 2007 a confirmé un engagement continu pour 2008, avec une hausse de 25 % des contributions annoncées par rapport à l'année précédente. Toutefois, plusieurs hypothèses initiales de planification retenues pour calculer le budget ont changé au cours de l'année, avec notamment le déclin marqué de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport à la plupart des autres monnaies. Le budget du HCR est établi en dollars des États-Unis et les taux budgétaires pour 2008 retenus en mars 2007 pour les monnaies autres que le dollar des États-Unis ne correspondaient plus aux taux du marché. Les objectifs en matière de recettes et de dépenses ont également évolué, de même que la base de calcul des coûts courants. Au premier semestre 2008, le HCR a donc dû ajuster son budget pour se donner la marge de manœuvre nécessaire à l'absorption d'une partie des pertes de change au niveau budgétaire. À sa quarante-deuxième réunion, le Comité permanent a approuvé une augmentation du budget de 77,1 millions de dollars à prélever sur la Réserve des opérations.

D. Contrôle et vérification des comptes

Service de vérification des comptes du HCR

74. Le Bureau des Services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies (BSCI) assure l'audit interne du HCR. Entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008, le Service de vérification des comptes du HCR a publié 11 rapports d'audit concernant les opérations sur le terrain et deux concernant le siège. Ces rapports contenaient 201 recommandations destinées à améliorer les contrôles internes, les méthodes de gestion et l'efficacité et la rentabilité de l'organisation. Les audits portaient notamment sur les éléments suivants: gestion des programmes, y compris les partenaires d'exécution; achat et gestion des actifs; gestion des ressources humaines; voyages et transports; et sûreté et sécurité.

Inspection et enquête

75. Suite à un examen des méthodes d'organisation et de travail du Bureau de l'Inspecteur général, les sections chargées respectivement des inspections et des enquêtes ont été regroupées le 1^{er} janvier 2008 pour former le Service des inspections et des enquêtes. En 2007, 14 inspections ordinaires ont été effectuées, portant sur 18 pays et des opérations très diverses, allant d'entreprises vastes et complexes, comme celles menées en République démocratique du Congo, à Sri Lanka ou au Soudan, à des activités plus limitées en Europe et en Amérique centrale. Ces inspections ont débouché sur la formulation de 261 recommandations, et le Bureau de l'Inspecteur général a retenu les questions ci-après en vue d'une action prioritaire: examen et mise à jour des stratégies opérationnelles; question de la sous-estimation des partenariats opérationnels et de l'insuffisance des investissements en la matière; nécessité d'une approche plus systématique de la violence sexuelle et sexuelle, en particulier dans les opérations complexes; amélioration de l'équilibre entre les sexes au niveau des effectifs; et nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel dans les endroits reculés.

76. En ce qui concerne les enquêtes, 118 allégations de comportements répréhensibles de la part du personnel ont été enregistrées en 2007, soit 19 % de plus que l'année précédente. On a décidé d'enquêter en priorité sur les cas qui touchent directement les bénéficiaires (38 %), notamment en ce qui concerne la réinstallation, la détermination du statut de réfugié et l'assistance matérielle. Dans 16 % des cas enregistrés, il s'agissait de harcèlement et d'abus de pouvoir. Il convient de noter que le nombre des plaintes déposées par le personnel du HCR, les réfugiés et les demandeurs d'asile a doublé par rapport à 2006. Les plaintes ne portent pas sur des comportements répréhensibles, mais sur des questions concernant le personnel, l'accès à la protection, l'assistance et les fonctions de sécurité. Des mesures plus efficaces doivent être prises pour que ces réclamations puissent être réglées par les bureaux extérieurs, et le Bureau de l'Inspecteur général accordera une attention particulière à cette question lors des inspections de 2008.

VIII. Conclusion

77. Les nouvelles dimensions des défis qui se posent dans le monde n'ont jamais mis à aussi rude épreuve les ressources humanitaires et les capacités d'intervention. L'initiative récemment prise par le HCR en vue d'évaluer l'ensemble des besoins des populations relevant de sa compétence montre que les ressources mises à sa disposition couvrent à peine la moitié des besoins les plus élémentaires.

78. Il est aujourd'hui impératif de trouver des critères, des stratégies et des solutions d'un type nouveau pour gérer des crises environnementales et humanitaires en forte augmentation à l'échelle planétaire. Pour le HCR et le système des Nations Unies dans son ensemble, cela suppose notamment de trouver un juste équilibre en matière de collaboration, que ce soit dans le cadre du mandat particulier incombant à chacune des parties prenantes, des modalités de collaboration bilatérales ou multilatérales telles que l'approche modulaire, de l'initiative «Unis dans l'action» ou d'autres mécanismes de coordination. Comme l'ont fait observer plusieurs membres du Comité exécutif, il n'existe pas de solution toute faite.

79. Les directives communes, les enseignements tirés de l'expérience et les instruments législatifs doivent être constamment développés et renforcés afin d'améliorer les normes et les prestations en matière de protection pour les personnes déplacées à travers le monde. À plus long terme, cependant, les solutions dépendront du renforcement de la capacité des populations touchées à se relever, ainsi que de l'instauration parmi les États d'un esprit de consensus et de solidarité qui permette d'aider tous ceux – hommes et femmes, filles et garçons –, toujours plus nombreux, qui sont contraints de quitter leur foyer et de refaire leur vie ailleurs.

Tableau 1

Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays (PID), rapatriés (réfugiés et PID), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2007

Les données sont provisoires et sujettes à modification. Situation au 3 juin 2008.

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Afghanistan	42	–	42	–	4	373 856	153 718	8 012	–	–	535 632
Afrique du Sud ¹⁵	36 736	–	36 736	7 910	170 865	–	–	–	–	–	207 601
Albanie	77	–	77	77	22	2	–	–	–	–	101
Algérie ¹⁰	94 137	–	94 137	90 049	1 597	1	–	–	–	–	95 735
Allemagne	578 879	–	578 879	–	34 063	–	–	–	9 091	–	622 033
Angola	12 069	–	12 069	4 760	2 921	12 017	–	–	–	–	27 007
Arabie saoudite	240 742	–	240 742	742	293	–	–	–	70 000	–	311 035
Argentine	3 263	–	3 263	408	1 087	–	–	–	–	–	4 350
Arménie	4 566	–	4 566	3 125	98	–	–	–	–	–	4 664
Australie	22 164	–	22 164	–	1 516	–	–	–	–	–	23 680
Autriche	30 773	–	30 773	–	38 442	–	–	–	472	–	69 687
Azerbaïdjan	2 352	–	2 352	2 352	75	–	686 586	–	2 078	431	691 522
Bahreïn	–	–	–	–	35	–	–	–	–	–	35
Bangladesh	27 573	–	27 573	26 722	53	–	–	–	–	–	27 626
Bélarus	649	–	649	255	10	–	–	–	8 025	2 416	11 100
Belgique	17 575	–	17 575	–	15 247	–	–	–	468	–	33 290
Belize	358	–	358	99	2	–	–	–	–	–	360
Bénin	7 621	–	7 621	7 621	536	–	–	–	–	–	8 157
Bolivie	632	–	632	263	162	–	–	–	–	–	794
Bosnie-Herzégovine	7 367	–	7 367	1 801	627	3 092	130 984	4 516	–	–	146 586

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Botswana	2 465	–	2 465	2 357	4	–	–	–	–	473	2 942
Brésil	3 783	17 000	20 783	2 317	427	–	–	–	–	–	21 210
Bulgarie	4 836	–	4 836	–	1 012	–	–	–	–	–	5 848
Burkina Faso	535	–	535	535	598	–	–	–	–	–	1 133
Burundi	24 468	15	24 483	24 177	7 531	39 817	–	–	–	–	71 831
Cambodge	179	–	179	178	239	–	–	–	–	–	418
Cameroun	60 137	–	60 137	60 137	2 157	3	–	–	–	–	62 297
Canada	175 741	–	175 741	–	37 513	–	–	–	–	–	213 254
Chili	1 376	–	1 376	1 376	518	–	–	–	–	–	1 894
Chine	301 078	–	301 078	139	70	1	–	–	–	22	301 171
Chypre	1 194	–	1 194	3	11 892	–	–	–	–	–	13 086
Colombie ¹¹	168	–	168	46	88	14	3 000 000	–	11	–	3 000 281
Comores	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Congo (République du)	38 472	–	38 472	24 904	4 793	153	–	–	–	–	43 418
Costa Rica	11 604	5 586	17 190	11 604	511	–	–	–	–	–	17 701
Côte d'Ivoire	24 647	–	24 647	24 647	1 784	27	709 048	180	–	–	735 686
Croatie	1 642	–	1 642	1 642	54	2 137	2 873	1 102	18	–	7 826
Cuba	615	–	615	475	14	8	–	–	–	–	637
Danemark	26 788	–	26 788	–	560	–	–	–	796	–	28 144
Djibouti	6 651	–	6 651	6 376	487	–	–	–	–	–	7 138
Égypte	97 556	–	97 556	27 556	14 885	–	–	–	74	–	112 515
El Salvador	39	–	39	7	5	–	–	–	–	–	44
Émirats arabes unis	159	–	159	159	64	–	–	–	–	–	223
Équateur	14 903	250 004	264 907	14 907	27 414	1	–	–	–	–	292 322

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Érythrée	5 031	11	5 042	5 042	2 019	–	–	–	–	–	7 061
Espagne	5 147	–	5 147	–	–	–	–	–	20	–	5 167
Estonie	18	–	18	–	6	–	–	–	116 248	–	116 272
États-Unis	281 219	–	281 219	–	83 884	–	–	–	–	–	365 103
Éthiopie	85 183	–	85 183	85 183	185	27	–	–	–	–	85 395
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 164	71	1 235	1 152	171	–	–	–	537	454	2 397
Fédération de Russie	1 655	–	1 655	1 655	3 080	260	189 274	1 141	51 296	2 893	249 599
Fidji	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
Finlande	6 204	–	6 204	–	721	–	–	–	68	–	6 993
France	151 789	–	151 789	–	31 051	–	–	–	948	–	183 788
Gabon	8 826	–	8 826	8 826	4 260	–	–	–	–	–	13 086
Gambie	14 895	–	14 895	9 327	2	1	–	–	–	–	14 898
Géorgie	1 047	–	1 047	1 047	10	–	273 193	–	1 340	–	275 590
Ghana	34 958	–	34 958	34 958	444	–	–	–	–	–	35 402
Grèce	2 228	–	2 228	–	28 463	–	–	–	108	–	30 799
Guatemala	379	–	379	–	2	–	–	–	–	–	381
Guinée	25 226	–	25 226	25 226	4 025	–	–	–	–	–	29 251
Guinée-Bissau	7 860	–	7 860	7 860	343	–	–	–	–	–	8 203
Guinée équatoriale	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	3
Haïti	1	–	1	–	1	–	–	–	–	–	2
Honduras	22	–	22	–	21	–	–	–	–	–	43
Hong Kong RAS, Chine	97	–	97	94	1 924	–	–	–	–	–	2 021

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Hongrie	8 131	–	8 131	8 131	1 565	–	–	–	241	–	9 937
Inde	161 537	–	161 537	11 406	2 429	–	–	–	–	–	163 966
Indonésie	315	–	315	315	211	–	–	–	–	–	526
Iran (République islamique d')	963 546	–	963 546	963 546	1 188	9	–	–	–	–	964 743
Iraq	42 354	–	42 354	42 354	2 413	45 420	2 385 865	36 000	130 000	–	2 642 052
Irlande	9 333	–	9 333	–	4 400	–	–	–	–	–	13 733
Islande	49	–	49	–	35	–	–	–	1	–	85
Israël	1 156	–	1 156	1 156	5 762	–	–	–	–	–	6 918
Italie	38 068	–	38 068	–	1 500	–	–	–	886	–	40 454
Jamahiriya arabe libyenne	4 098	–	4 098	4 098	2 777	–	–	–	–	–	6 875
Japon	1 794	–	1 794	225	1 515	–	–	–	1 717	–	5 026
Jordanie ¹²	500 281	–	500 281	51 304	367	1	–	–	9	–	500 658
Kazakhstan	4 285	–	4 285	567	70	–	–	–	7 856	–	12 211
Kenya	265 729	–	265 729	265 729	5 765	1	–	–	100 000	–	371 495
Kirghizistan	370	353	723	723	715	–	–	–	9 480	–	10 918
Koweït	159	38 000	38 159	769	701	–	–	–	91 000	–	129 860
Lesotho	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lettonie	29	–	29	–	15	–	–	–	372 622	–	372 666
Liban	50 266	71	50 337	10 083	582	–	70 000	130 000	–	–	250 919
Libéria	10 458	8	10 466	5 040	95	44 359	–	–	–	–	54 920
Liechtenstein	283	–	283	–	14	–	–	–	–	–	297
Lituanie	688	–	688	–	29	–	–	–	5 900	–	6 617
Luxembourg	2 737	–	2 737	–	38	–	–	–	154	–	2 929
Madagascar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Malaisie	32 243	415	32 658	32 243	6 851	–	–	–	40 001	61 314	140 824
Malawi	2 929	–	2 929	2 929	6 782	–	–	–	–	–	9 711
Mali	9 203	–	9 203	9 203	1 910	–	–	–	–	–	11 113
Malte	3 000	–	3 000	–	861	–	–	–	–	–	3 861
Maroc	786	–	786	786	671	–	–	–	–	–	1 457
Maurice	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mauritanie	971	29 500	30 471	486	25	–	–	–	–	–	30 496
Mexique	1 616	–	1 616	134	49	–	–	–	–	–	1 665
Micronésie (États fédérés de)	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	2
Moldova	151	–	151	151	79	–	–	–	1 663	–	1 893
Mongolie	5	–	5	5	3	–	–	–	75	–	83
Monténégro ¹³	8 528	–	8 528	8 528	2	–	16 155	137	–	–	24 822
Mozambique	2 767	–	2 767	1 458	4 161	1	–	–	–	–	6 929
Myanmar	–	–	–	–	–	–	67 290	–	723 571	–	790 861
Namibie	6 525	–	6 525	6 525	1 205	53	–	–	–	–	7 783
Népal	128 181	2 500	130 681	108 027	1 633	–	50 000	50 000	800 000	141	1 032 455
Nicaragua	184	–	184	26	25	–	–	–	–	–	209
Niger	319	–	319	198	19	–	–	–	–	–	338
Nigéria	8 460	–	8 460	8 460	700	110	–	–	–	–	9 270
Norvège	34 522	–	34 522	–	6 677	–	–	–	231	–	41 430
Nouvelle- Zélande	2 740	–	2 740	–	176	–	–	–	–	–	2 916
Oman	7	–	7	7	41	–	–	–	–	–	48
Ouganda ¹⁷	228 959	–	228 959	223 959	5 776	6	1 235 992	579 000	–	–	2 049 733
Ouzbékistan	1 054	–	1 054	1 054	–	6	–	–	6	–	1 066

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID⁶</i>	<i>PID rapatriées⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>						
Pakistan ¹⁴	887 273	1 147 750	2 035 023	887 273	3 125	6	–	–	–	–	2 038 154
Panama	1 890	15 000	16 890	3 684	530	–	–	–	2	–	17 422
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10 003	–	10 003	2 501	9	–	–	–	–	–	10 012
Paraguay	62	–	62	62	14	–	–	–	–	–	76
Pays-Bas	86 587	–	86 587	–	5 840	–	–	–	4 461	–	96 888
Pérou	995	–	995	162	540	–	–	–	–	–	1 535
Philippines	106	–	106	13	31	–	–	–	–	165	302
Pologne	9 790	–	9 790	–	5 940	–	–	–	74	–	15 804
Portugal	353	–	353	–	–	–	–	–	–	–	353
Qatar	46	–	46	46	44	–	–	–	–	–	90
République arabe syrienne ¹²	1 503 769	–	1 503 769	157 439	5 884	24	–	–	300 000	–	1 809 677
République centrafricaine	7 535	–	7 535	1 329	1 970	18	197 000	5 000	–	–	211 523
République de Corée	118	–	118	95	1 155	–	–	–	–	–	1 273
République démocratique du Congo	177 390	–	177 390	2 869	100	59 835	1 317 879	1 000 000	–	–	2 555 204
République démocratique populaire lao	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République tchèque	2 037	–	2 037	2 037	2 186	–	–	–	–	–	4 223
République-Unie de Tanzanie	435 630	–	435 630	217 396	308	–	–	–	–	–	435 938
Roumanie	1 757	–	1 757	268	166	–	–	–	257	–	2 180

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID⁶</i>	<i>PID rapatriées⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>						
Royaume-Uni	299 718	–	299 718	–	10 900	–	–	–	205	–	310 823
Rwanda	53 577	–	53 577	53 577	728	9 501	–	–	–	–	63 806
Sainte-Lucie	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	3
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sénégal	20 421	–	20 421	20 421	2 538	–	–	–	–	–	22 959
Serbie	97 995	–	97 995	97 995	12	865	226 350	1 631	–	–	326 853
Sierra Leone	8 795	–	8 795	8 795	226	364	–	–	–	–	9 385
Singapour	10	–	10	–	24	–	–	–	–	–	34
Slovaquie	279	–	279	279	584	–	–	–	911	–	1 774
Slovénie	263	–	263	263	55	–	–	–	4 090	–	4 408
Somalie	901	–	901	900	8 709	2 214	1 000 000	–	–	–	1 011 824
Soudan	222 722	–	222 722	146 728	7 324	130 693	1 250 000	84 834	–	–	1 695 573
Sri Lanka	182	–	182	182	198	2 000	459 567	158 600	–	–	620 547
Suède	75 078	–	75 078	–	27 723	–	–	–	5 571	–	108 372
Suisse	45 653	–	45 653	–	10 745	–	–	–	80	–	56 478
Suriname	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1
Swaziland	789	–	789	612	252	–	–	–	–	–	1 041
Tadjikistan	1 133	–	1 133	1 007	144	–	–	–	249	–	1 526
Tchad	294 017	–	294 017	280 395	48	41	178 918	–	–	–	473 024
Territoire palestinien occupé	–	–	–	–	–	23	–	–	–	–	23
Thaïlande	125 643	–	125 643	125 643	13 484	–	–	–	–	–	139 127
Timor-Leste ¹⁶	1	–	1	1	4	–	62 625	9 965	–	–	72 595
Togo	1 328	–	1 328	1 328	132	3 398	–	–	–	–	4 858

<i>Pays/territoire d'asile¹</i>	<i>Réfugiés</i>					<i>Réfugiés rapatriés⁵</i>	<i>PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID⁶</i>	<i>PID rapatriées⁷</i>	<i>Apatrides⁸</i>	<i>Divers⁹</i>	Total
	<i>Réfugiés²</i>	<i>Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés³</i>	<i>Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)</i>	<i>Dont : personnes assistées par le HCR</i>	<i>Demandeurs d'asile (procédure en cours)⁴</i>						
Trinité-et-Tobago	22	–	22	22	103	–	–	–	–	–	125
Tunisie	101	–	101	65	54	1	–	–	–	–	156
Turkménistan	125	–	125	125	16	–	–	–	8 500	–	8 641
Turquie	6 956	–	6 956	6 956	5 189	164	–	–	–	306	12 615
Ukraine	2 277	5 000	7 277	538	1 302	–	–	–	58 704	–	67 283
Uruguay	140	–	140	88	37	–	–	–	–	–	177
Vanuatu	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1
Venezuela (République bolivarienne du)	907	200 000	200 907	247	9 602	5	–	–	–	–	210 514
Viet Nam	2 357	–	2 357	–	–	64	–	–	7 200	–	9 621
Yémen	117 363	–	117 363	117 363	717	–	77 000	–	–	–	195 080
Zambie	112 931	–	112 931	59 340	28	–	–	–	–	–	112 959
Zimbabwe	3 981	–	3 981	2 589	543	–	–	–	–	–	4 524
Divers	–	–	–	–	–	38	–	–	–	–	38
Total	9 679 386	1 711 284	11 390 670	4 500 354	739 986	730 640	13 740 317	2 070 118	2 937 315	68 615	31 677 661
Bureaux du HCR											
Afrique centrale-Grands Lacs	1 100 052	15	1 100 067	673 610	21 895	109 371	1 693 797	1 005 000	–	–	3 930 130
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	815 176	11	815 187	733 917	30 265	132 941	3 485 992	663 834	100 000	–	5 228 219
Afrique australe	181 192	–	181 192	88 480	186 761	12 071	–	–	–	473	380 497
Afrique de l'Ouest	174 726	8	174 734	163 619	13 352	48 259	709 048	180	–	–	945 573
Asie et Pacifique	2 674 157	1 151 018	3 825 175	2 162 084	36 788	375 942	793 200	226 577	1 598 655	61 642	6 917 979

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Réfugiés rapatriés ⁵	PID protégées ou assistées par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des PID ⁶	PID rapatriées ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés (total)	Dont : personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴						
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 653 951	67 571	2 721 522	504 462	36 912	45 470	2 532 865	166 000	591 083	–	6 093 852
Europe	1 580 212	5 071	1 585 283	138 255	251 461	6 520	1 525 415	8 527	647 564	6 500	4 031 270
Amériques	499 920	487 590	987 510	35 927	162 552	28	3 000 000	–	13	–	4 150 103
Divers	–	–	–	–	–	38	–	–	–	–	38
Total	9 679 386	1 711 284	11 390 670	4 500 354	739 986	730 640	13 740 317	2 070 118	2 937 315	68 615	31 677 661
Grandes régions ONU											
Afrique	2 468 795	29 534	2 498 329	1 782 666	272 282	302 644	5 888 837	1 669 014	100 074	473	10 731 653
Amérique Latine et Caraïbes	42 960	487 590	530 550	35 927	41 155	28	3 000 000	–	13	–	3 571 746
Amérique du Nord	456 960	–	456 960	–	121 397	–	–	–	–	–	578 357
Asie	5 111 664	1 189 089	6 300 753	2 554 488	69 253	421 574	4 285 844	392 577	2 193 082	62 379	13 725 462
Europe	1 564 097	5 071	1 569 168	124 772	234 197	6 356	565 636	8 527	644 146	5 763	3 033 793
Océanie	34 910	–	34 910	2 501	1 702	–	–	–	–	–	36 612
Divers	–	–	–	–	–	38	–	–	–	–	38
Total	9 679 386	1 711 284	11 390 670	4 500 354	739 986	730 640	13 740 317	2 070 118	2 937 315	68 615	31 677 661

Source : HCR/Gouvernements. Chiffres compilés par la Section de l'appui à l'information et à la coordination (HCR).

Notes : Les données sont en général fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte de données.

Un tiret (–) signifie que la valeur est zéro, non disponible ou sans objet.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967, de la Convention de l'OUA de 1969, en accord avec le statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres estimatifs fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 24 pays industrialisés sur la base de la reconnaissance des réfugiés sur une période de dix ans.

(Suite des notes du tableau I)

- ³ Cette catégorie est de nature descriptive et inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour qui le statut de réfugié n'a pas, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, été établi.
- ⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.
- ⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source: pays d'origine et pays d'asile.
- ⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à qui le HCR offre sa protection et/ou son assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des PID. Cette catégorie est de nature descriptive et inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les PID mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.
- ⁷ PID protégées/assistées par le HCR qui sont retournées dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.
- ⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation.
- ⁹ Personnes qui ne relèvent pas nécessairement directement des autres catégories mais à qui le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.
- ¹⁰ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans des camps à Tindouf.
- ¹¹ Selon la Cour constitutionnelle de Colombie, il existe un important décalage entre l'ampleur réelle de la situation et les chiffres du système national d'enregistrement. Dans une récente ordonnance exécutoire de l'arrêt historique sur le déplacement, la Cour cite le Directeur de l'Agencia Presidencial de Accion Social y la Cooperacion Internacional qui a reconnu publiquement que le nombre des PID en Colombie avoisinait les 3 millions (ordonnance exécutoire 218 en date du 11 août 2006 concernant l'arrêt historique T-025).
- ¹² Les chiffres concernant les réfugiés irakiens en Jordanie et en République arabe syrienne sont des estimations fournies par les gouvernements.
- ¹³ Bien que recensées ici en tant que PID (et officiellement désignées comme telles par le Gouvernement monténégrin), ces populations se composent de personnes déplacées de Serbie (Kosovo) qui ne jouissent pas dans la pratique des mêmes droits que les citoyens monténégrins.
- ¹⁴ Les chiffres du HCR pour le Pakistan comprennent les réfugiés afghans reconnus comme tels (1 700), les Afghans enregistrés dans des villages de réfugiés qui bénéficient de l'assistance du HCR (886 700) et les Afghans enregistrés vivant en dehors des villages de réfugiés dans une situation assimilable à celle des réfugiés (1 147 500). Toutes ces personnes ont reçu un certificat d'enregistrement du Gouvernement pakistanais. Suite à une opération d'enregistrement en 2007, les personnes vivant en dehors des villages de réfugiés relèvent à présent de la catégorie des «personnes vivant dans une situation assimilable à celle des réfugiés». Elles ne reçoivent pas d'assistance matérielle directe du HCR mais bénéficient de mesures de mobilisation et d'une aide à la réinsertion.
- ¹⁵ Le chiffre des demandeurs d'asile (procédure en cours) correspond à 89 000 cas non réglés en première instance (fin 2007) et 82 000 cas en suspens (fin 2006; on ne dispose pas de chiffres plus récents).
- ¹⁶ Les activités d'assistance du HCR en faveur des PID au Timor-Leste ont pris fin en juillet 2007.
- ¹⁷ Le chiffre des PID fin 2007 représente les PID qui se trouvent encore dans des camps et des lieux de transit. Ces personnes continuent de relever de la compétence du HCR, de même que les 579 000 personnes déjà rentrées dans leurs villages.

Tableau 2
Dépenses du HCR en 2007 par bureau régional et type d'assistance

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
<i>1. Afrique de l'Ouest</i>								
Bénin	–	–	–	727,9	15,5	1 031,0	–	1 774,4
Côte d'Ivoire	–	1 925,5	1 765,5	3 097,8	–	1 957,7	–	8 746,5
Gambie	–	–	–	390,9	–	28,5	–	419,4
Ghana	–	1 892,8	1 254,6	1 408,8	1 219,2	3 412,2	–	9 187,5
Guinée	–	3 875,3	364,0	2 028,5	–	3 070,9	–	9 338,7
Libéria	–	912,7	25 829,6	9 371,1	–	4 512,2	–	40 625,6
Nigéria	–	–	581,5	1 444,5	–	1 354,0	–	3 380,0
Sénégal	–	–	609,8	–	43,6	1 677,0	–	2 330,4
Sierra Leone	–	4 826,9	2 014,9	537,9	–	2 422,9	–	9 802,6
Togo	–	–	–	160,3	–	40,0	–	200,3
Activités régionales	–	87,0	643,4	3 451,4	61,9	–	–	4 243,7
Total partiel (1)	–	13 520,3	33 063,2	22 618,9	1 340,3	19 506,4	–	90 049,1
<i>2. Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique</i>								
Djibouti	16,2	2 028,5	102,3	–	1,8	1 004,9	–	3 153,6
Érythrée	–	1 863,5	1 420,9	–	–	625,9	–	3 910,3
Éthiopie	3 695,8	14 417,7	2 853,4	1 341,5	143,4	2 899,1	–	25 350,9
Kenya (y compris dispositif d'appui régional)	12 260,6	30 958,1	1 729,1	120,6	553,5	7 912,5	–	53 534,4
Ouganda	882,5	843,2	2 255,8	25 326,0	30,6	3 063,9	–	32 402,0
Somalie	–	573,6	4 967,4	5 843,6	24,9	1 167,2	–	12 576,7
Soudan	1 067,3	8 532,8	56 172,6	4 342,8	139,4	5 324,7	–	75 579,7
Activités régionales	–	72,7	8,4	–	–	–	–	81,1
Total partiel (2)	17 922,4	59 290,1	69 510,0	36 974,6	893,6	21 998,1	–	206 588,8
<i>3. Afrique centrale et région des Grands Lacs</i>								
Burundi	–	2 482,8	19 236,9	–	43,1	3 802,4	–	25 565,2
Cameroun	–	998,7	–	1 812,8	83,1	557,7	–	3 452,4
Congo (République du)	–	2 717,1	1 753,4	792,0	–	1 691,0	–	6 953,4
Gabon	–	–	–	1 569,3	67,8	805,5	–	2 442,6
République centrafricaine	422,5	1 610,0	703,0	537,4	–	907,2	–	4 180,0
République démocratique du Congo	–	15 349,5	26 061,3	1 353,8	–	5 084,5	–	47 849,1
République-Unie de Tanzanie	–	19 079,3	7 918,1	–	613,4	2 754,8	–	30 365,6

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		Total
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Rwanda	3,2	5 403,1	254,9	–	31,8	967,7	–	6 660,8
Tchad	–	69 684,1	–	6 106,9	–	6 587,3	–	82 378,4
Activités régionales	–	5 933,9	701,4	–	31,9	–	–	6 667,2
Total partiel (3)	425,8	123 258,6	56 628,9	12 172,1	871,2	23 158,1	–	216 514,7
4. Afrique australe								
Afrique du Sud	–	–	–	2 453,5	21,7	3 006,3	–	5 481,5
Angola	–	–	9 554,4	789,1	–	1 729,2	–	12 072,7
Botswana	–	1 857,0	–	–	–	718,0	–	2 574,9
Malawi	–	2 108,0	–	382,4	1,2	628,4	–	3 120,0
Mozambique	–	–	–	2 063,4	17,4	668,1	–	2 748,9
Namibie	–	2 330,1	–	–	–	636,4	–	2 966,5
Zambie	–	3 609,2	1 443,5	3 702,9	26,8	1 948,4	–	10 730,7
Zimbabwe	–	–	–	1 385,7	–	465,7	–	1 851,5
Activités régionales	–	654,4	519,1	32,3	125,0	–	–	1 330,7
Total partiel (4)	–	10 558,7	11 517,0	10 809,3	192,1	9 800,4	–	42 877,5
Total Afrique (1 à 4)	18 348,2	206 627,7	170 719,1	82 574,9	3 297,3	74 463,1	–	556 030,1
5. Moyen-Orient et Afrique du Nord								
Algérie	–	5 364,4	–	–	–	707,7	–	6 072,1
Arabie saoudite	108,1	807,1	–	–	–	1 246,9	–	2 162,2
Égypte	2 303,5	–	252,9	2 706,6	1,5	1 257,2	–	6 521,7
Émirats arabes unis	–	–	–	–	–	590,0	–	590,0
Iraq	28 916,0	–	–	–	–	1 863,1	–	30 779,1
Israël	–	144,5	–	–	–	217,3	–	361,8
Jamahiriya arabe libyenne	–	484,2	74,2	–	–	327,9	–	886,3
Jordanie	37 860,0	1 151,9	–	–	32,8	1 496,4	–	40 541,1
Liban	3 792,8	1 813,3	–	4 000,6	562,0	1 425,1	–	11 593,8
Maroc	–	1 090,7	–	–	9,1	275,8	–	1 375,5
Mauritanie	–	702,3	1 853,8	–	–	429,3	–	2 985,4
République arabe syrienne	52 400,1	1 266,7	–	–	30,1	1 692,6	–	55 389,6
Sahara occidental	–	1 812,7	–	–	–	539,2	–	2 351,9
Tunisie	–	327,1	–	–	–	49,8	–	376,9
Yémen	935,1	4 579,7	148,7	72,3	21,5	803,0	–	6 560,3
Activités régionales	4 946,8	625,0	–	–	–	–	–	5 571,8
Total partiel (5)	131 262,5	20 169,6	2 329,7	6 779,5	657,0	12 921,3	–	174 119,6

Bureau régional/pays/territoire	Type d'assistance					Appui		Total
	Assistance d'urgence	Soins et entretien	Rapatriement librement consenti	Installation sur place	Réinstallation	Appui aux programmes	Gestion et administration	
6. Asie et Pacifique								
Afghanistan	–	85,4	65 170,2	–	–	5 074,3	–	70 329,9
Australie et Nouvelle-Zélande	–	540,5	–	–	–	623,7	–	1 164,1
Bangladesh	–	3 575,7	–	–	1,2	421,0	–	3 997,8
Cambodge	–	734,1	–	–	–	336,8	–	1 070,9
Chine	–	3 385,1	–	–	–	661,4	–	4 046,5
Inde	–	2 722,0	21,7	–	25,5	989,6	–	3 758,8
Indonésie	–	1 117,7	–	35,1	–	952,0	–	2 104,7
Iran (République islamique d')	632,2	271,3	3 844,4	4 558,6	–	2 656,3	–	11 962,8
Japon	–	614,6	–	–	–	2 037,6	–	2 652,2
Kazakhstan	–	677,0	–	–	–	932,1	–	1 609,1
Kirghizistan	–	841,7	–	163,9	–	418,0	–	1 423,6
Malaisie	–	2 572,5	–	–	213,6	1 506,3	–	4 292,3
Mongolie	–	202,1	–	–	–	20,0	–	222,1
Myanmar	–	1 094,0	3 923,2	–	–	1 424,4	–	6 441,6
Népal	–	6 890,2	–	246,7	531,1	1 465,6	–	9 133,5
Ouzbékistan	–	163,6	–	–	–	–	–	163,6
Pakistan	3 247,0	13 838,7	2 191,0	–	17,4	2 648,7	–	21 942,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	80,6	–	323,8	–	404,4
Philippines	–	–	–	152,7	–	40,0	–	192,7
République de Corée	–	393,1	–	–	–	392,2	–	785,4
Singapour	–	47,2	–	–	–	–	–	47,2
Sri Lanka	12 666,0	160,8	–	5 561,8	–	2 253,1	–	20 641,6
Tadjikistan	–	475,2	–	–	–	462,6	–	937,9
Thaïlande	–	11 931,2	–	–	243,8	2 330,0	–	14 505,0
Timor-Leste	–	–	–	819,3	–	118,5	–	937,8
Turkménistan	–	59,6	–	272,6	–	397,1	–	729,3
Viet Nam	–	–	–	117,6	–	102,9	–	220,5
Activités régionales	–	28,7	804,6	940,4	–	–	–	1 773,7
Total partiel (6)	16 545,2	52 421,8	75 955,2	12 949,4	1 032,5	28 587,8	–	187 491,9
7. Europe								
Albanie	–	329,5	–	–	–	545,6	–	875,1
Allemagne	–	–	–	999,5	–	1 214,1	–	2 213,6
Arménie	–	–	–	1 380,2	–	560,2	–	1 940,4

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		<i>Total</i>
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
Autriche	–	–	–	719,0	–	325,9	–	1 044,8
Azerbaïdjan	–	2 414,1	–	422,1	–	749,8	–	3 586,1
Bélarus	–	–	–	1 303,6	–	316,0	–	1 619,5
Belgique	–	–	–	867,9	–	2 512,4	–	3 380,3
Bosnie-Herzégovine	–	6 133,5	–	–	–	1 669,4	–	7 802,9
Bulgarie	–	–	–	525,9	–	432,1	–	958,1
Chypre	–	–	–	351,2	–	435,8	–	787,1
Croatie	–	–	2 783,5	–	–	715,6	–	3 499,1
Espagne	–	–	–	524,3	–	752,2	–	1 276,5
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	2 387,7	–	–	–	862,5	–	3 250,2
Fédération de Russie	–	–	–	11 334,9	–	1 838,4	–	13 173,3
France	–	–	–	1 475,6	–	1 271,0	–	2 746,6
Géorgie	–	71,6	–	4 179,1	–	1 183,2	–	5 433,9
Grèce	–	–	–	665,7	–	530,5	–	1 196,2
Hongrie	–	–	–	783,6	–	1 307,2	–	2 090,8
Irlande	–	–	–	225,0	–	433,5	–	658,6
Italie	–	88,6	–	1 687,5	–	1 915,3	–	3 691,4
Malte	–	–	–	49,5	–	–	–	49,5
Monténégro	–	1 956,3	–	–	–	563,4	–	2 519,8
Pologne	–	–	–	520,5	–	440,8	–	961,3
Portugal	–	–	–	59,4	–	–	–	59,4
République de Moldova	–	–	–	339,7	–	312,7	–	652,3
République tchèque	–	–	–	197,1	–	317,3	–	514,3
Roumanie	–	–	–	540,4	–	528,3	–	1 068,6
Royaume-Uni	–	–	–	522,5	–	1 160,5	–	1 683,1
Serbie	–	5 947,4	1 308,1	12 376,1	–	3 982,5	–	23 614,2
Slovaquie	–	–	–	377,1	–	134,8	–	511,9
Slovénie	–	–	–	191,5	–	–	–	191,5
Suède	–	–	–	868,2	–	1 206,5	–	2 074,7
Suisse	–	–	–	285,2	–	376,7	–	661,9
Turquie	884,5	–	–	4 213,8	–	2 733,2	–	7 831,5
Ukraine	–	–	–	1 941,9	–	1 169,6	–	3 111,5
Activités régionales	–	–	–	1 113,9	–	–	–	1 113,9
Total partiel (7)	884,5	19 328,8	4 091,6	51 041,9	–	32 497,1	–	107 844,0

<i>Bureau régional/pays/territoire</i>	<i>Type d'assistance</i>					<i>Appui</i>		Total
	<i>Assistance d'urgence</i>	<i>Soins et entretien</i>	<i>Rapatriement librement consenti</i>	<i>Installation sur place</i>	<i>Réinstallation</i>	<i>Appui aux programmes</i>	<i>Gestion et administration</i>	
8. Amériques								
Bureau régional en Argentine	52,9	–	–	1 139,9	663,3	881,2	–	2 737,4
Brésil	499,6	–	1,2	1 330,2	798,3	443,6	–	3 072,9
Canada	–	–	–	761,3	1,0	911,7	–	1 673,9
Colombie	–	–	–	11 747,3	–	1 804,2	–	13 551,5
Costa Rica	–	85,0	–	1 307,8	1,0	601,7	–	1 995,6
Cuba	–	198,2	11,9	–	–	–	–	210,1
Équateur	–	190,0	–	4 252,6	0,5	772,9	–	5 215,9
États-Unis d'Amérique	–	–	–	1 916,3	1,0	1 863,6	–	3 781,0
Bureau régional au Mexique	–	–	–	1 492,2	0,7	774,9	–	2 267,9
Panama	–	85,2	–	510,0	–	445,3	–	1 040,6
Bureau régional au Venezuela	–	100,0	–	2 483,7	0,5	1 078,8	–	3 662,9
Total partiel (8)	552,5	658,4	13,2	26 941,3	1 466,3	9 578,0	–	39 209,7
9. Programmes mondiaux	13 055,6	18 570,1	36,1	13 246,2	3 929,7	55 401,8	–	104 239,6
10. Siège								
Appui aux programmes						75 392,8		75 392,8
Gestion et administration								
Fonds alimenté par le budget annuel							51 077,5	51 077,5
Fonds alimenté par le budget ordinaire							37 043,2	37 043,2
Total partiel (10)						75 392,8	88 120,8	163 513,5
11. Administrateurs auxiliaires							9 566,0	9 566,0
Total HCR (1 à 11)	180 648,6	317 776,4	253 144,9	193 533,1	10 382,8	288 841,9	97 686,7	1 342 014,3

